

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace
Communication n° 355

SAISON 2023 – 2024

Ajustement du nombre de patineurs par groupe d'échauffement
en catégories Solos Juniors et Seniors Danse Libre

En raison du changement de règlement concernant les danses libres des catégories Juniors et Seniors, le temps entre la période d'échauffement sur glace et le passage individuel du 8^{ème} patineur d'un groupe étant trop proche des 60 minutes réglementaires, il est décidé (réunion CSNDG du 27 novembre 2023) que **le nombre de patineurs par groupe sera limité à 6 maximum pour les catégories Solos Juniors et Solos Seniors Danse libre à partir du TDF2.**

Paris, le 09/01/2024